



La Route Ouvrière Aturine

Route de Renung – BP 151
40 800 DUHORT-BACHEN Cedex

PROJET D'EXPLOITATION D'UNE GRAVIERE COMMUNE DE DUHORT-BACHEN (40)



RESUME NON TECHNIQUE

DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

*DOSSIER INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(LIVRE V TITRE 1^{ER} DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)*

Affaire IC 1834 – Décembre 2015

Dossier réalisé par :



ATI SERVICES
Hélioparc Pau Pyrénées, 2 av. Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 09
Tél. : 05 59 02 02 37 / Fax : 05 59 02 02 42
Affaire suivie par Hélène BAHURLET

SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| 1. INTRODUCTION----- | 3 |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET ----- | 3 |
| 3. LES ENJEUX NATURELS ----- | 7 |
| 4. ENJEUX HUMAINS ----- | 10 |
| 5. ENJEUX D'OCCUPATION DES SOLS----- | 12 |
| 6. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DESTINEES A LES MINIMISER OU A DEFAUT, LES COMPENSER----- | 14 |
| 7. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE ----- | 17 |
| 8. DANGERS POTENTIELS EN CAS DE CONDITIONS ANORMALES ----- | 19 |

1. INTRODUCTION

La société R.O.A (Route Ouvrière Aturine), exploite depuis 1988 une centrale de criblage sur la commune de Duhort-Bachen dans les Landes.

De 1988 à 2008, la société a exploité une carrière de 25 ha « la gravière du Hâ » sur la commune de Duhort-Bachen en limite Nord de la centrale de traitement à granulats sus-citée. La société exploite une gravière à 1 km au Sud de la centrale, en rive droite de l'Adour depuis 2004. La fin d'exploitation du gisement est prévue par arrêté préfectoral mi-2019, mais le gisement ne permettra pas d'atteindre cette date, l'arrêt d'exploitation est davantage prévu en 2017.

Aujourd'hui, la société souhaite étendre sa zone de gisement en rive gauche de l'Adour, sur près de **29 hectares**, en limite Sud de la centrale de traitement de granulats et dans le prolongement de l'ancienne gravière exploitée jusqu'en fin 2008. Le projet est également situé sur la commune de Duhort-Bachen. Cette gravière viendrait prendre le relais de l'exploitation en cours. **La surface utile d'exploitation** tient compte des distances d'isolement réglementaires et des aires réservées pour la préservation et l'accompagnement de la faune ; elle couvre **22 hectares**.

Au titre du Livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement et notamment de l'article R.511-9, les activités ROA sont visées par les rubriques suivantes.

| N° DE RUBRIQUE | INTITULE DE LA RUBRIQUE | ACTIVITE ROA | REGIME DE CLASSEMENT | RAYON D'AFFICHAGE |
|----------------|---------------------------|--|----------------------|-------------------|
| 2510.1 | Exploitation de carrières | La capacité maximale de production prévue : 160 000 t/an | Autorisation | 3 km |

Cette extension de la zone d'activité de la carrière nécessite une demande d'autorisation vis-à-vis des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour une durée de **20 ans**.

Ce dossier est accompagné par le présent résumé non technique afin de faciliter sa prise de connaissance.

2. DESCRIPTION DU PROJET

LOCALISATION :

Le site visé par le projet de gravière est accessible par la route de Saint-Jean sur la commune de Duhort-Bachen. Il est en limite Sud-Sud-Ouest du siège social du demandeur et de la centrale de traitement de granulats ; il est également à moins d'1 km au Nord-Ouest de la gravière, actuellement exploitée en rive droite.

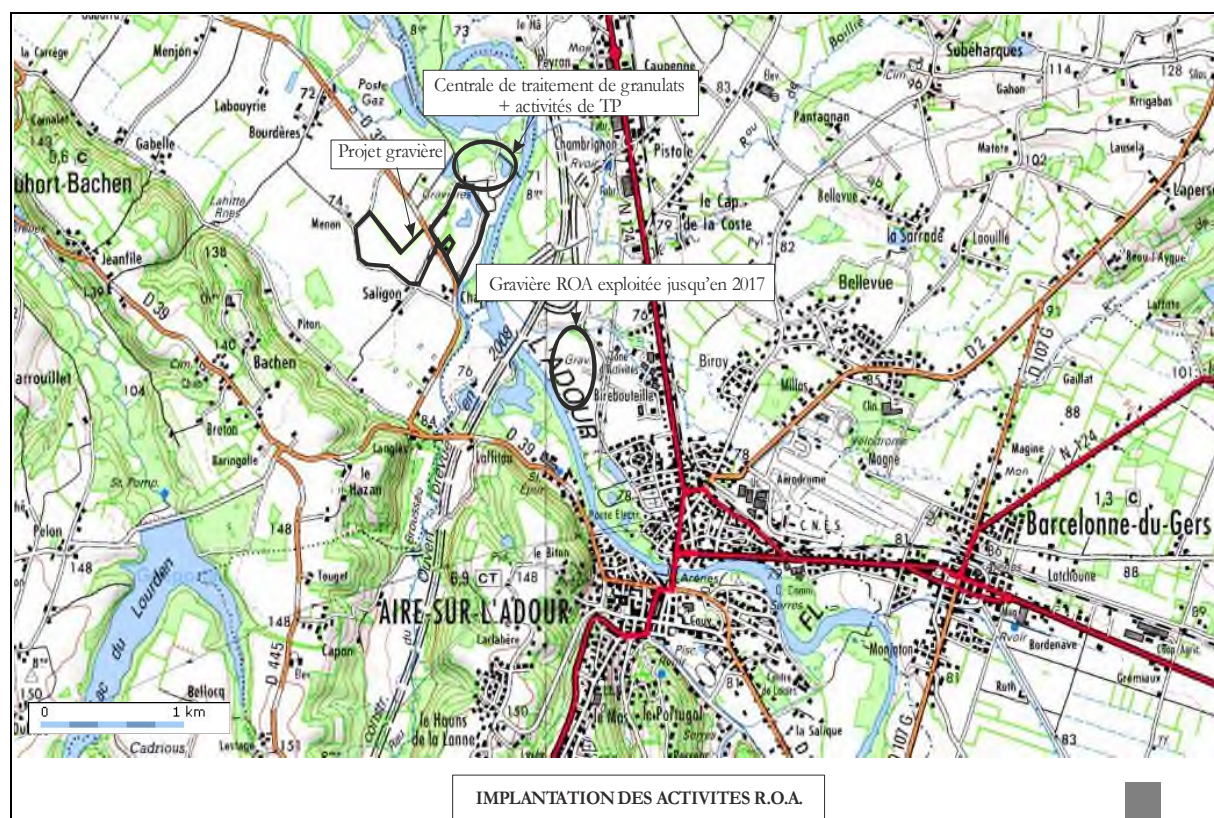
Les parcelles cadastrales contenues dans le périmètre visé par le projet de gravière sont :

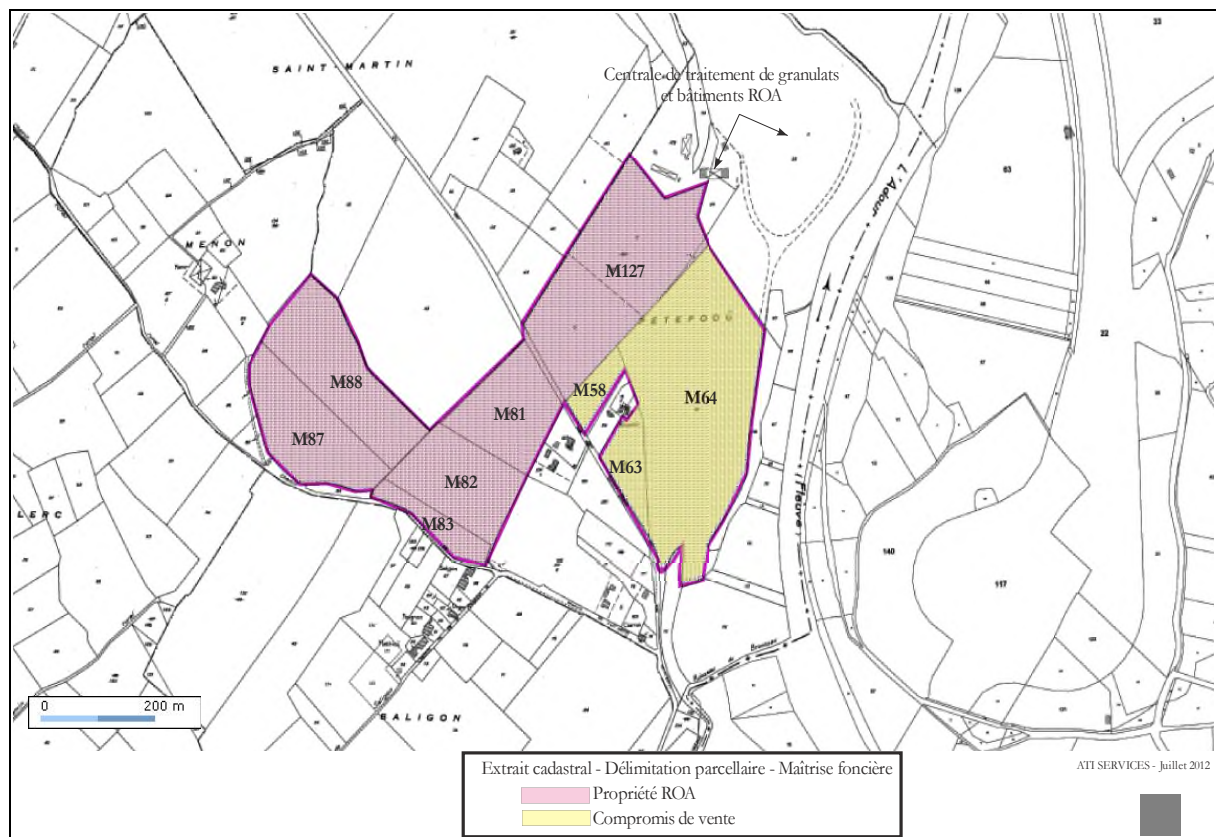
| Lieu-dit | Section | n° parcelle | Superficie | Occupation actuelle | Propriétaire actuel |
|-------------------|---------|----------------------|------------------------|--|---------------------|
| PETEPOOU | M | 58 | 6 566 m ² | Bosquet | DUHORT-BACHEN (1) |
| | M | 63 | 9 683 m ² | Friche | |
| | M | 64 | 88 470 m ² | Bosquets (chênes, frênes) - Zone humide - Prairies | |
| | M | 81 | 24 077 m ² | Culture (maïs) | ROA (2) |
| | M | 82 | 26 030 m ² | Culture (maïs) | |
| M | 83 | 8 960 m ² | Culture (maïs) | | |
| MENON | M | 87 | 30 100 m ² | Culture (maïs) | ROA (2) |
| MENON | M | 88 | 36 410 m ² | Culture (maïs) | |
| PETEPOOU | M | 127 | 61 456 m ² | Elevage de canards | |
| SUPERFICIE TOTALE | | | 291 752 m ² | | |

(1) : un compromis de vente entre la commune de DUHORT-BACHEN, le vendeur, et la société ROA, l'acquéreur, a été signé le 23 mars 2011. La réalisation de la vente est soumise à l'obtention de l'autorisation d'exploiter la gravière pour une durée d'au moins 20 ans. Le vendeur autorise dès à présent l'acquéreur à procéder aux démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette autorisation préfectorale vis-à-vis des installations classées pour la protection de l'environnement. Une copie du compromis de vente est présentée en annexe n°3 de la DAE.

(2) : attestation de vente en date du 13 juillet 2012 présentée en annexe n°3 de la DAE

L'implantation du périmètre visé par le projet de gravière est reportée sur les deux extraits de plans suivants.





Les distances d'isolement (limite du site et limite des extractions) assurent :

Une bordure de 10 m réglementaire sur tout le périmètre : 3,4 ha

Un retrait supplémentaire de 30 à 40 m en limite Sud-Est

Un retrait supplémentaire de 30 m des limites des habitations : 0,3 ha

Une superficie supplémentaire pour la préservation de la faune : 3 ha

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES :

Matériaux de recouvrement (terre végétale de couverture) : 200 000 m³

Afin d'optimiser le gisement, ces matériaux feront l'objet d'un tri à l'avancement. Les matériaux présentant des paramètres géotechniques satisfaisants seront utilisés en remblais routiers ; le reste et notamment les terres végétales seront conservées et utilisées pour l'aménagement de buttes paysagères limitrophes et pour le réaménagement du site.

Volume du gisement : 1 417 000 m³

Le gisement est composé de graviers et galets arrondis dans une matrice argileuse ou sableuse. L'épaisseur du gisement est de 7 à 8 m ; la puissance exploitable est de 6,5 m. La production moyenne annuelle sera de 128 000 tonnes.

MODE D'EXPLOITATION :

L'exploitation de la gravière se fera à ciel ouvert, par tranche quinquennale.

Pour chaque tranche le principe d'exploitation sera le même :

Décapage à la pelle hydraulique des terres végétales (valorisation de ces terres en talus paysager et protection acoustique)

Exploitation des graves à la pelle mécanique

Reprise des matériaux par chargeuse pour le transport par tombereaux ou camions

Remise en état par talutage des berges, régalaage des terres végétales et aménagement des zones de haut-fond à l'aide de pelles hydrauliques et de niveleuses.

Les deux premières tranches seront exploitées avec un accès routier direct à partir de la centrale de granulats, aucune voie publique ne sera traversée pour l'exploitation de ces deux tranches.

L'évacuation des matériaux des tranches n°3 et 4 nécessitera la traversée de la route départementale RD352 puis empruntera une voie interne en limite Nord-Ouest de la gravière

Les matériaux extraits seront acheminés sur la centrale de traitement de granulats actuelle située à 1 km du point le plus éloigné du périmètre visé par le projet de gravière.

Les matériaux après traitement sur la centrale seront destinés aux chantiers routiers locaux, dans un rayon de 40 km.

MOYEN HUMAIN :

Avec l'ensemble de ses activités (travaux publics, traitements de granulats et projet de carrière), l'exploitation compte un effectif total de **32 personnes**. L'exploitation de la gravière emploiera directement jusqu'à 8 personnes, après cessation du site de la rive droite à 1 km au Sud du projet.

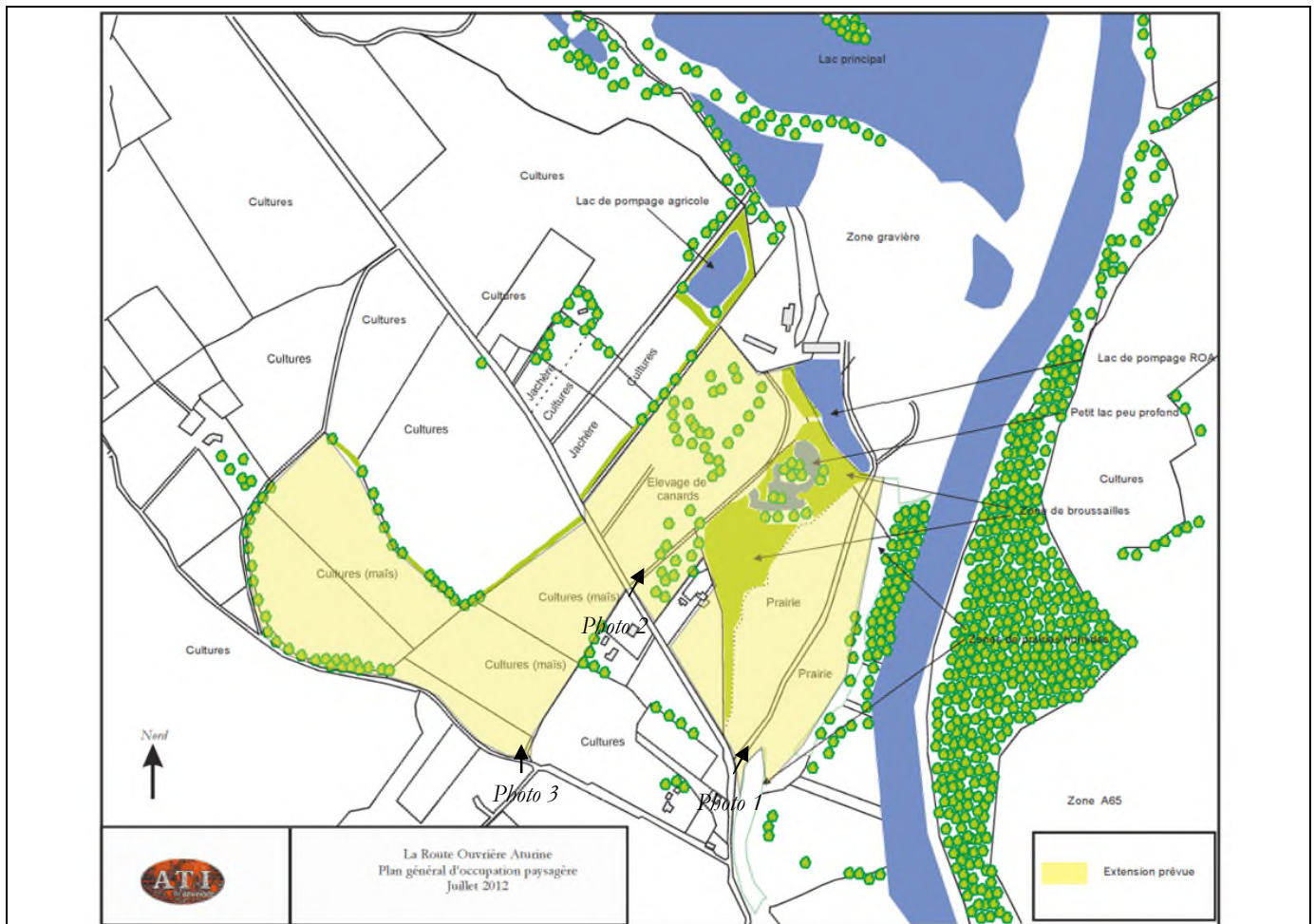
Le personnel travaillera sur un seul poste de 8 heures, c'est-à-dire 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 du Lundi au Jeudi et le Vendredi de 8h00-12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'ouverture de la gravière nécessite en soi 6 personnes, mais elle représente une condition sine qua none pour maintenir l'emploi de la centrale de traitement de granulats et de TP sur le site. A ce jour cet emploi est étroitement lié à la gravière actuellement exploitée en rive droite.

3. LES ENJEUX NATURELS

PAYSAGE :

Le paysage est décrit dans le plan et photographies suivants :



Type d'occupation de sol dans le périmètre étudié



Photo 1 : Entrée ROA



Photo 2 : Elevage de canards



Photo 3 : Culture maïs

EAUX SUPERFICIELLES :

Le projet de gravière est implanté près d'un méandre de l'Adour, plusieurs plans d'eau générés par l'ancienne extraction de granulats sont également présents.

L'Adour, au niveau d'Aire sur l'Adour, est sujet à des inondations de type fluvial et a connu de nombreux épisodes de crues. L'emprise du projet est localisée dans les limites de crue de 1952, mais en dehors de l'espace de divagation de l'Adour.

EAUX SOUTERRAINES :

La 1⁷ nappe souterraine rencontrée est la nappe alluviale de l'Adour. Elle est la nappe principale du secteur. Cette nappe libre est présente à moins de 5 m sous la surface du sol. Elle montre une faible corrélation avec l'Adour et une faible transmissivité du sous-sol.

Le mur de l'aquifère est une couche imperméable marneuse, continue sur toute la zone étudiée et située entre 6 et 10 m de profondeur sous le site.

L'aquifère est formé principalement de sables et graviers quaternaires avec une fraction argileuse plus ou moins importante en surface limitant la perméabilité des terrains.

La direction des eaux souterraines indique un écoulement local Nord/Nord-Est.

ECOSYSTEMES :

Une zone humaine est observée dans l'enceinte du projet. Lors de l'étude diagnostic faune flore, cette zone est caractérisée par un enjeu fort faune et flore, avec la présence avérée de la cistude.

BILAN DES ENJEUX NATURELS :

| Enjeu | Niveau de l'enjeu | Observations |
|------------------------|-------------------|--|
| Situation géographique | Modéré | L'accès au site n'est pas direct à partir de l'A65 et la RN124 et demande à circuler par les départementales D39 traversant Aire pour un accès à partir de l'Est ou de la rive droite, puis D352 |
| Topographie | Faible | Le périmètre est situé en vallée de l'Adour, le terrain est plat et ne demande pas de terrassement particulier du fait de la topographie au démarrage de l'exploitation de la gravière. |
| Maîtrise foncière | Faible | La société la Route Ouvrière Aturine dispose de la maîtrise foncière des terrains soit en étant directement propriétaire soit en ayant contracté une promesse de vente du propriétaire restant autre, qu'est la mairie de Duhort-Bachen, sous réserve de l'obtention de l'autorisation préfectorale pour l'exploitation de la future gravière. |
| Occupation des sols | Fort | Le périmètre est occupé sur ces $\frac{3}{4}$ par des parcelles agricoles |

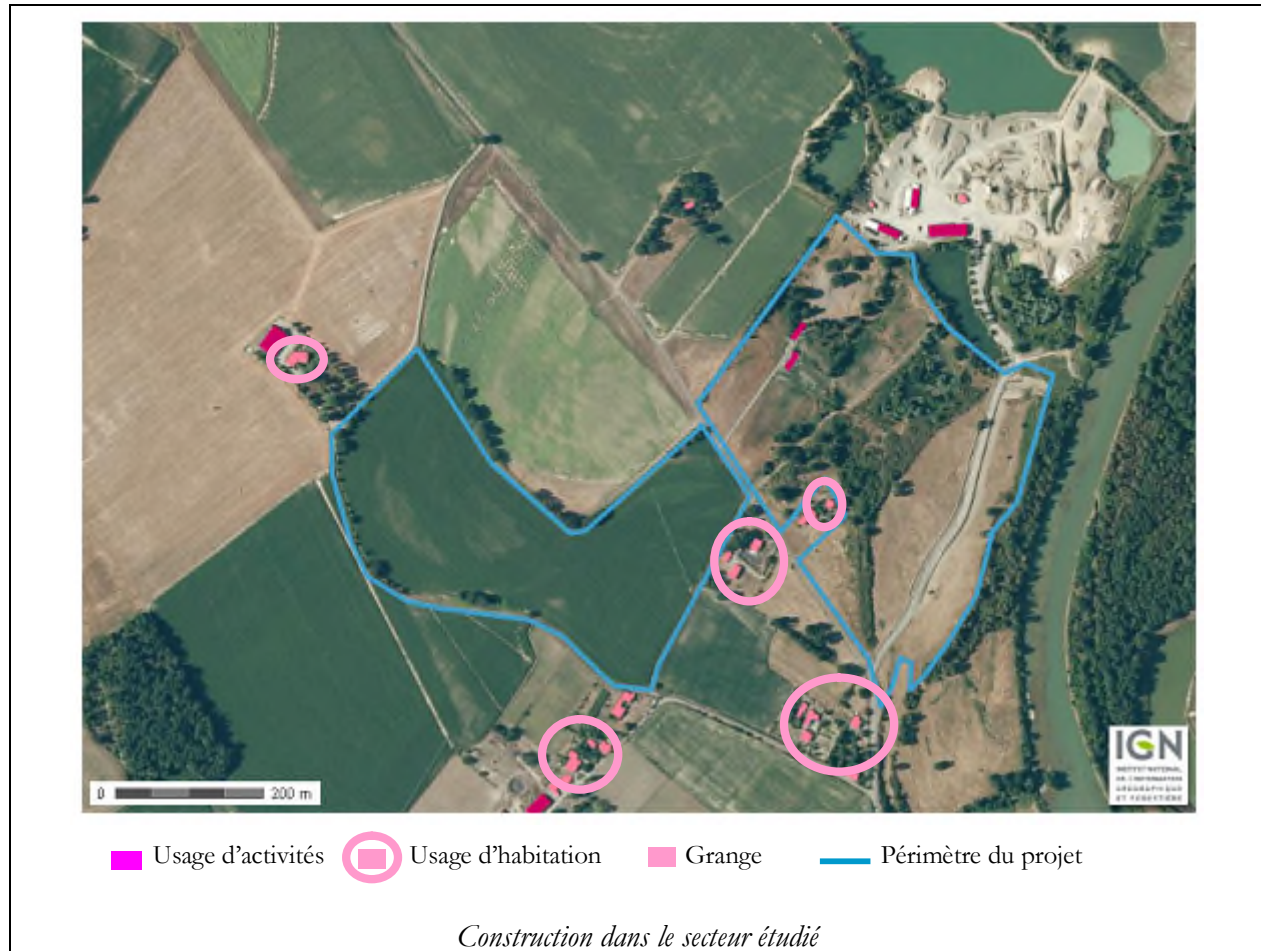
| Enjeu | Niveau de l'enjeu | Observations |
|-----------------------|-------------------|--|
| Hydrographie | Fort | Le périmètre est contenu dans les limites de crues de l'Adour |
| Géologie | Fort | Le projet concerne le gisement dans les alluvions d'accompagnement de l'Adour |
| Hydrogéologie | Fort | L'exploitation concernera la zone non saturée comme la zone saturée créant une fenêtre dans la nappe |
| Climatologie | Faible | Les conditions extrêmes sont exceptionnelles ; l'exploitation n'engendrera pas de travail en hauteur et n'utilisera pas de matériaux pouvant souffrir de vents violents |
| Sismicité | Faible | L'exploitation ne nécessitera pas de constructions ou de stockages de matériaux ou produits |
| Le milieu eau | Modéré | L'aire d'étude est visée par le SDAGE Adour-Garonne, le SAGE de l'Adour-Amont. De nombreux captages de la nappe phréatique à usage agricole sont recensés en amont du site. |
| Le milieu air | Faible | Qualité d'air ambiant bonne. |
| Le milieu sol | Faible | Pas de site potentiellement pollué recensé sur le périmètre |
| Le milieu bruit | Modéré | Le bruit de fond ambiant est relativement faible. La principale source sonore actuelle au droit du site est la circulation de la RD352. Les sources sonores secondaires d'origine humaine sont le fonctionnement de la centrale de traitement de granulats et l'activité agricole (tracteurs). |
| Les habitats naturels | Fort | Plusieurs habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés en partie centrale ? |
| La flore | Fort | 3 espèces protégées identifiées en partie centrale |
| Les insectes | Faible | Pas d'espèces, à enjeu, fort recensées |
| Les reptiles | Fort | Cistude d'Europe présente en partie centrale. Leur présence est permanente. |
| Les chiroptères | Modéré | Leur présence est observée plus en limite Nord |

4. ENJEUX HUMAINS

POPULATION

Six habitations sont implantées à proximité des limites du périmètre visé par le projet d'extension. Aucune n'est à l'intérieur du périmètre.

Les deux types d'activités agricoles sont l'élevage de canard en quart Nord-Ouest et la maïsculture



EXTRACTIONS DE GRANULATS :

Avec une production projetée maximale de 160 000 tonnes, la future gravière participera à la production locale à raison de 3,2%. Elle n'entraînera pas d'augmentation significative des tonnages extraits, puisqu'elle viendra en relais de la gravière « Larrivière ».



BILAN DES ENJEUX HUMAINS :

| Enjeu | Niveau de l'enjeu | Observations |
|----------------------------------|-------------------|---|
| Population et habitat | Fort | La densité de population est faible dans l'environnement proche du site, cependant 6 habitations sont situées à proximité du périmètre visé par le projet. Une distance d'isolement de 40 m sera assurée. Un aménagement paysager faisant écran visuel et acoustique sera apporté dès l'ouverture de chaque phase d'exploitation. |
| Activité agricole | Modéré | Les $\frac{3}{4}$ de la superficie visée par le projet sont actuellement occupés par une activité agricole (maïsiculture dans la moitié Sud et Sud-Ouest et élevage de canards dans le quart Nord-Ouest). Cette surface agricole de 18,7 ha représente 0,28% de la SAU des 4 communes contenues dans le rayon d'affichage et 1,4 ha de la SAU de Duhort-Bachen. |
| Pêche | Faible | L'exploitation n'est pas en lit mineur de l'Adour ; les plans d'eau aménagés à la fin d'exploitation de chaque phase pourront accueillir des espèces aimant évoluer dans les zones ne présentant pas de courant. |
| Extraction de granulats | Modéré | Avec une production projetée maximale de 160 000 tonnes, la future gravière générera une augmentation de la production locale de 3,2%. |
| Industries du secteur secondaire | Faible | Il n'y a pas d'activités industrielles proches du périmètre hormis la centrale de granulats exploitée par la société la Route Ouvrière Aturine |
| Activité tertiaire | Faible | Il n'y a pas d'activités tertiaires proches du périmètre |
| Tourisme et loisirs | Très faible | Pas d'interaction visuelle |
| Axe routier | Fort | Le périmètre visé par le projet est situé de part et d'autre de la RD 352. Cet axe sera traversé sur un point (en limite Ouest du périmètre, lors de l'exploitation des phases 3 et 4, à raison de 32 camions/jour, soit une moyenne de 4 camions par heure. L'angle de vision lors des traversées sera optimisé par un axe rectiligne sur 400 m de part et d'autre, par une topographie plane et par une végétation rase. |
| Axe ferroviaire | Très faible | Aucune interaction |
| Aérodrome | Modéré | L'aérodrome d'Aire-sur-l'Adour étant à 2,6 km, lors de l'instruction du dossier de demande d'autorisation, il importe de consulter les services de l'aviation civile et cela compte tenu des risques, pour les aéronefs, causés par les oiseaux aquatiques. |
| Réseaux enterrés | Très faible | Absence de réseaux enterrés à l'intérieur du périmètre. |
| Ouvrages sur l'Adour | Très faible | Le périmètre d'étude est en dehors du lot mineur. |

5. ENJEUX D'OCCUPATION DES SOLS

| Enjeu | Niveau de l'enjeu | Observations |
|-----------------------|-------------------|--|
| Urbanisme | Faible | La commune est en RNU. Le PLU est en cours d'élaboration et prend en compte le projet de gravière. La commune de Duhort-Bachen est soumise au risque de rupture de barrage, ce risque concerne plus particulièrement le bourg de Duhort-Bachen. |
| ZNIEFF | Fort | Le site est traversé par la ZNIEFF de type II « Saligues et Gravières de l'Adour tronçon d'Aire-sur-l'Adour à Larrivière » |
| Natura 2000 | Fort | Le site est bordé (50 m) par la zone Natura 2000 FR720024 « L'Adour » ZSC, qui suit le cours de l'Adour, à l'Est du site |
| AOC | Faible | Pas de vignes à proximité du site |
| Patrimoine historique | Modéré | Le site le plus proche est à 1 km |
| TVB | Modéré | Pas de réseau ou de réservoir à l'intérieur du périmètre, les zones les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les boisements mixtes et feuillus à 1 km au Sud ▪ l'axe de l'Adour |
| Servitudes | Très faible | Pas de servitudes |

6. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DESTINEES A LES MINIMISER OU A DEFAUT, LES COMPENSER

| MILIEU | EFFETS POTENTIELS DU PROJET | MESURES APPLIQUEES |
|-----------------------|---|--|
| <i>MILIEU NATUREL</i> | | |
| Paysage | <ul style="list-style-type: none"> - Perceptions visuelles par les riverains proches, par la route communale. - Vue rasante. - Site non visible des reliefs en raison de la présence d'écran boisé au Sud des coteaux | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une bande de 10 m au minimum sur tout le périmètre. - Décapage progressif - Réalisation d'un talus paysager en pente douce en périphérie, avec haie de protection, dans les angles de vision avec les habitations. - Largeur du talus : 15 m - Remise en état progressive des tranches exploitées - Perception visuelle variable en fonction des périodes quinquennales d'exploitation. |
| Eaux souterraines | <ul style="list-style-type: none"> - Découverte de la nappe avec évolution physico-chimique de l'eau drainée dans la gravière. - Mise en suspension des particules fines - Nappe vulnérable à toute pollution de surface - Modification locale de la piézométrie à moins d'1 km du site (sur captages agricoles les plus proches, delta maximal modélisé : 20 cm). - Pas d'impact sur le sens d'écoulement - Pas de captages AEP ou zones protégées recensées à moins d'1 km. - Pas de risque de débordement des plans d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Seuls matériaux inertes manipulés. - Absence d'impact bactériologique. - Dépôts des matières fines en fond de gravière avec absence de risques de propagation sur la nappe. - Arbres plantés à l'écart des berges pour minimiser tout dépôt de matières organiques à la surface des plans d'eau. - La rehausse des niveaux peut être considérée comme une incidence positive vis-à-vis des zones humides en période estivale. - Elévations maximales des niveaux d'eau uniquement observées au terme de la quatrième phase quinquennale. - Suivi qualitatif et quantitatif assuré par un réseau de piézomètres via 5 ouvrages dont 2 à créer. |

| MILIEU | EFFETS POTENTIELS DU PROJET | MESURES APPLIQUEES |
|-----------------------|--|--|
| MILIEU NATUREL | | |
| Eaux superficielles | <ul style="list-style-type: none"> - Inondation du projet en cas de crue décennale. - Phénomène d'érosion en cas de débordement de l'Adour - En cas de crue, incidence de la gravière négligeable sur la ligne d'eau (8 cm maximum) - Absence de rejet | <ul style="list-style-type: none"> - Aucun fossé ou ruisseau supprimé ou déplacé. - Bande de terre de 70 à 80 m non remaniée conservée entre l'Adour et les plans d'eau. - Périmètre du projet en dehors de l'espace de mobilité de l'Adour. - Remblaiement de la zone du quart Nord-Est représentant une bande de 20 à 40 m, soit un total d'une bande de 100 m à 200 m avec ce remblaiement et la bande conservée. - Talus paysager réalisé en discontinu afin de ne pas former d'obstacle hydraulique en cas de débordement de l'Adour. - Berges intérieures exposées de la gravière aménagées avec un enrochement, et celles peu exposées, avec une pente douce ensemencée. - En cas d'annonce de crue, engins retirés du site. |
| Faune et flore | <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une zone humide à fort enjeu (cistude d'Europe), avec également plusieurs habitats d'intérêt communautaire, 3 espèces floristiques protégées, des enjeux moyens entomologiques. | <ul style="list-style-type: none"> - Zone humide entièrement conservée (3 ha). - En plus, conservation et création de 4 unités écologiques : sites de ponte, corridor de déplacement, postes d'insolation, sites d'activités - Création d'un site de reproduction pour le Crapaud calamite - Aménagement de 3 plans d'eau avec apparition progressive d'une nouvelle végétation avec développement des invertébrés, des poissons d'eaux calmes, des amphibiens et reptiles, anatisés. - Formation d'un lien avec la ripisylve de l'Adour grâce au remblaiement du quart Nord-Est |
| Air ambiant | <ul style="list-style-type: none"> - Poussières liées aux activités d'extraction et transport - Gaz d'échappement des engins de chantiers - Retardement de la dissipation des formations brouillarduses | <ul style="list-style-type: none"> - Voies internes arrosées si besoin - Lavage des roues des camions si besoin - Engins récents et correctement entretenus |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de 22,5 ha de sols dont 10,8 ha destinés à la maïsiculture, 5,7 ha à l'élevage de canards et 6 ha en prairies. - Pollution de surface par les hydrocarbures (réservoirs des engins) | <ul style="list-style-type: none"> - Zone humide (3 h) conservées. - Un seul exploitant concerné - Disparition des sols progressive, la première période quinquennale ne touchera pas aux surfaces agricoles exploitées - Impact faible : 0,3% de la SAU sur 3 km, et de 1,4% uniquement sur Duhort-Bachen. - Engins stationnés sur aire étanche reliée à un séparateur d'hydrocarbures. |

| MILIEU | EFFETS POTENTIELS DU PROJET | MESURES APPLIQUEES |
|--------------------------|--|---|
| MILIEU HUMAIN | | |
| Bruit | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du niveau du bruit ambiant, par la circulation des engins et des camions, et la logistique des granulats | <ul style="list-style-type: none"> - Plage d'activité : 8h00-12h00 et 13h30-17h30 du lundi au jeudi et jusqu'à 16h30 le vendredi. - Distance entre limite d'extraction et habitation la plus proche : 50 m. - Ecran acoustique formé par le talus paysager avec un abattement attendu à 47 dB à la limite de site |
| Patrimoine archéologique | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de vestiges archéologiques connus proches du site | <ul style="list-style-type: none"> - Toute découverte de vestiges sera signalée au Service de Recherche Archéologique |
| Réseau routier | <ul style="list-style-type: none"> - Circulation sur la RD352 par le personnel (8 personnes) et camions (32 camions en moyenne par jour) | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de traversée de la RD352 par les camions les 10 premières années (exploitation au Nord-Est de la RD, en bordure de la centrale existante de traitement de granulats) - Les 10 années suivantes, RD uniquement traversée à l'angle Nord de la gravière. - La future gravière viendra en relais de celle exploitée en rive droite avec un parcours de 8 km jusqu'à la centrale. L'unique traversée de la RD352 remplacera la distance actuellement parcourue de la rive droite à la centrale par le même nombre de camions. L'impact est donc positif. - Signalisation routière à 100 m de part et d'autre de la traversée de la RD352 - Entretien de la RD352 au niveau du tronçon traversé - Renforcement de la structure de 15 m de part et d'autre de la chaussée |
| Sécurité publique | <ul style="list-style-type: none"> - Risque de chute dans les plans d'eau et de noyade - Collision avec les engins et les camions | <ul style="list-style-type: none"> - Site clôturé sur 2 m de haut et sur toute sa périphérie durant l'exploitation et après la cessation d'activité. - Signalisation des risques tous les 100 m - Mise en place d'un portail cadennassé au niveau de l'accès Sud et de part et d'autre de la traversée de la RD352 |
| Santé publique | <ul style="list-style-type: none"> - Bruit, vibrations - Emission de poussières - Echappement des engins de chantier - 7 habitations sous les vents dominants dans un rayon de 250 m | <ul style="list-style-type: none"> - Ecran acoustique formé par le talus de 3 m de haut. Impact faible, bruit estimé à 42 dB (seuil inférieur au seuil de perturbation du sommeil) à hauteur de l'habitation la plus proche - Entretien des pistes - Sol meuble - Absence de tir de mines - Limitation des vitesses d'évolution sur les pistes - Vérification régulière du bon état des engins - Formation du personnel et adaptation de la conduite - Humidification des pistes. - Granulats extraits humides |

7. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

REAMENAGEMENT PAYSAGER :

Le site réaménagé sera composé de 3 plans d'eau :

- un plan d'eau de 3 ha au Sud-Est
- un plan d'eau de 4,5 ha au Nord
- un grand plan d'eau de 9 ha au Sud-Ouest

Soit un total de 16,5 ha de surface en eau après réaménagement.

Une aire de bosquets et d'arbustes sera développée en bordure de l'Adour (petit plan d'eau comblé en limite Sud-Sud-Est) en privilégiant les essences locales. Les arbres seront plantés avec un espace suffisant pour ne pas créer de problème hydraulique en cas d'inondation.

Lorsque les travaux de terrassement réalisant ses aménagements seront terminés, une couche de terre végétale (environ 30 cm) sera régalée sur les rives en pente douce dans la partie hors d'eau. La faible durée du temps de stockage et l'épaisseur réduite du stock permettront de préserver les qualités biologiques de la terre végétale.

Les berges peu exposées à l'érosion seront aménagées en berges de bas fond avec pente douce afin de permettre le développement et la diversification végétale.

Les berges exposées à l'érosion présenteront des pentes plus abruptes et seront limitées par les barrières de sécurité en bois.

Le réaménagement de la gravière s'effectuera progressivement, tout au long des phases d'exploitation, jusqu'à la fermeture du site.

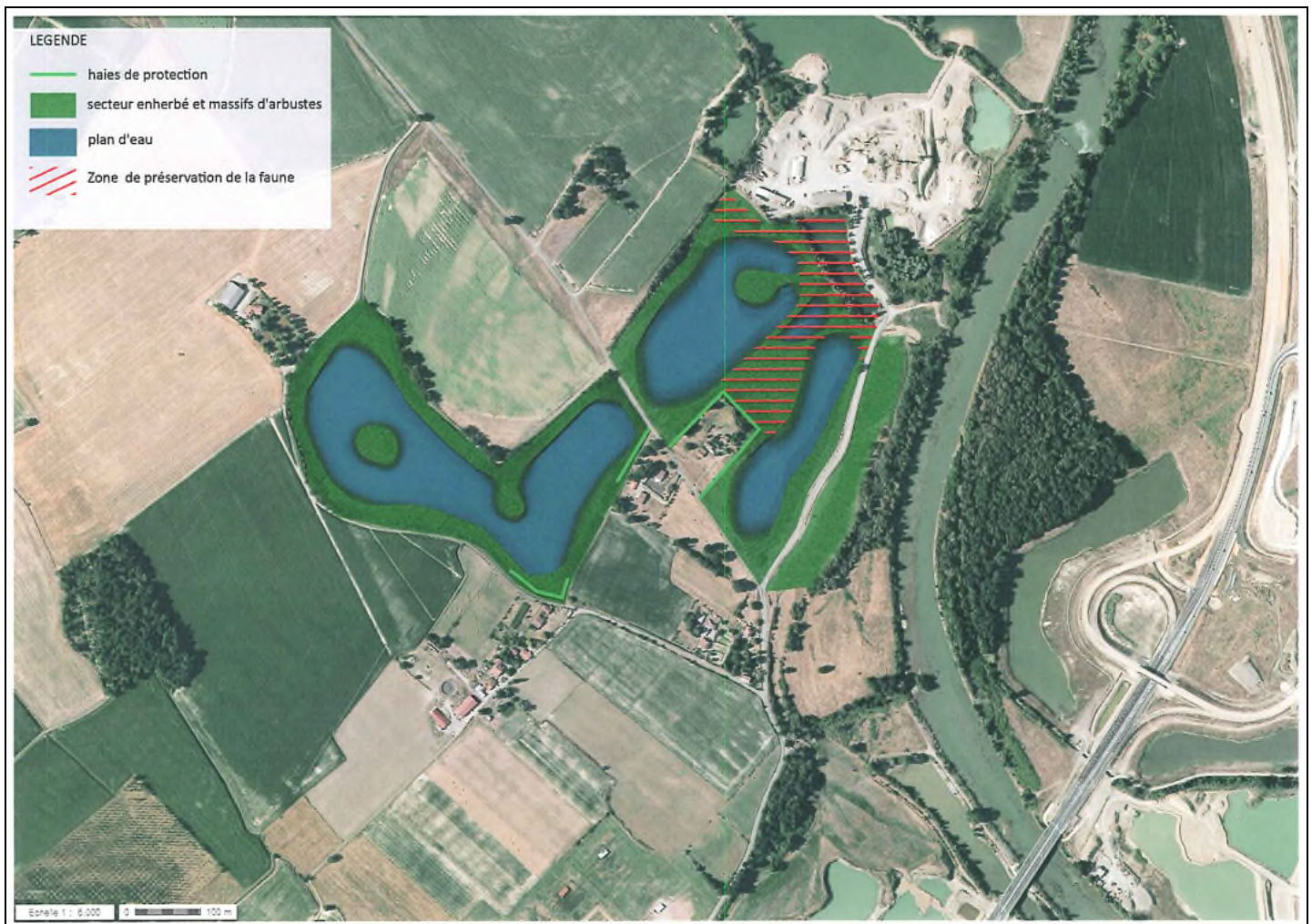
La société ROA restera propriétaire du site.

REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE :

Les trois plans d'eau conservés présentent des caractéristiques différentes conditionnant des réaménagements spécifiques. La taille réduite du plus petit plan d'eau et sa proximité avec l'Adour et la zone humide de préservation de la faune font qu'une restauration écologique est un enjeu important. Son objectif est de permettre une colonisation du plan d'eau par une végétation favorable à la faune. Cette recolonisation s'effectuera naturellement.

Les plans d'eau restants feront également l'objet d'une restauration écologique axée notamment sur un aménagement piscicole. Afin d'obtenir une population équilibrée, il conviendra d'assurer un empoissonnement. En dehors du Sandre, qui possède la faculté de coloniser les milieux neufs par lui-même, d'autres espèces pourront être introduites, telles que la Carpe, la Tanche, le Gardon pour le poisson « fourrage » et le Brochet, pour le carnivore.

Les berges peu exposées à l'érosion seront modelées à l'aide des matériaux de découvertes, de manière à créer des zones humides variées favorables à une colonisation spontanée par les plantes aquatiques et les amphibiens.



Les berges exposées à l'érosion seront talutées à l'extraction avec une forte pente (3/2) afin de favoriser l'installation d'oiseaux comme le Martin Pêcheur ou l'Hirondelle de rivage.

Les berges les plus rectilignes seront remplacées par des bords aux contours sinueux.

Les faits de taluter les berges de façonS différentes, d'adapter des contours des rives, de diversifier la végétation, de créer des îles et des zones refuges, de conserver et d'accompagner la zone humide centrale sur plus de 3 hectares ? sont des aménagements propices à l'implantation d'une grande diversité ornithologique, avec des espèces sédentaires ou migratrices.

Des zones de hauts fonds seront aménagées afin d'accroître la superficie des zones de faible profondeur (inférieure à 1,50 m).

8. DANGERS POTENTIELS EN CAS DE CONDITIONS ANORMALES

CIBLES POTENTIELLES :

| Environnement à protéger | Distance minimale par rapport aux limites d'extraction | Installations pouvant présenter un risque | Nature des risques liés aux installations |
|--|--|---|---|
| Habitations | 30 m | Pelle hydraulique Chargeur Tombereaux Camions Front de taille Plans d'eau profonds | Incendie |
| Voies de circulation RD352 RD934 - RN124 | 10 m et 0 m en 1 point 1 050 m | | Fuite de réservoirs, suivie d'une pollution des sols et des eaux |
| Eaux souterraines | Moins de 5 mètres | | Fuite au remplissage, suivie d'une pollution des sols et des eaux |
| Sols | Immédiate | | Explosion de vapeurs de carburant |
| L'Adour | 100 m | | Collision, accident de la circulation |
| Captages | 100 m | | Chute d'engin suivie d'une pollution des eaux |
| Faune | 10 m | | Chute d'une personne, noyade |

FACTEURS POUVANT PROVOQUER UN DANGER SUR SITE :

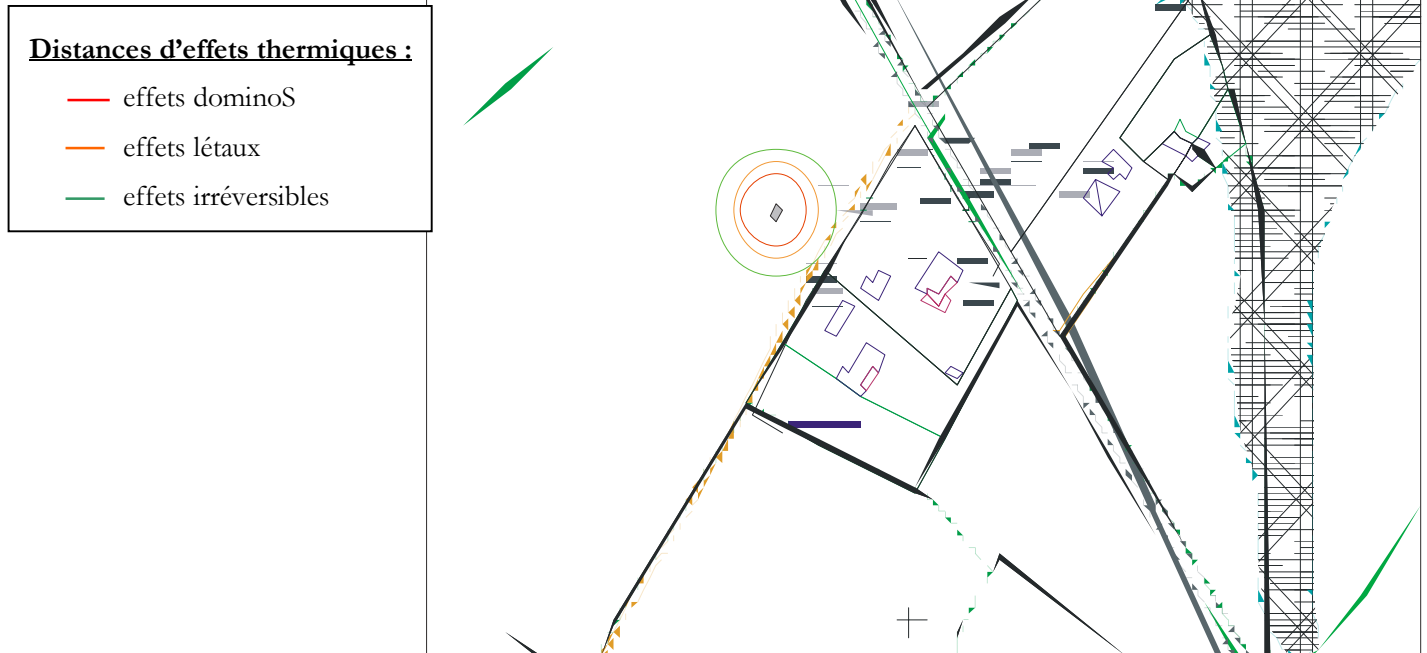
Facteurs indépendants de l'exploitation :

- Mauvaises conditions météorologiques
- Inondation
- Malveillance d'un tiers
- Circulation extérieure

Installations du projet pouvant présenter un risque :

Réservoirs d'hydrocarbures des engins pouvant être à l'origine d'un incendie, liquides de refroidissement dans les moteurs.

La carte suivante illustre un feu de nappe sous engins avec les distances d'effet du flux thermiques. Les rayons des effets létaux ou irréversibles n'atteindront pas les zones habitées :



Les principaux risques liés aux opérations d'extractions sont des risques dits mécaniques à savoir : risques de chute humaine et de noyade, risques de chute d'engin après une mauvaise manipulation et de pollution du milieu eau suite à un déversement dans le milieu de carburant ou d'huile moteur, risques associés à la chute de matériaux, aux éboulements ou aux affaissements de terrain, risques de collision entre engins suivie d'un risque de pollution du milieu sols puis eau, ou risques associés à la circulation des tombereaux

L'analyse du risque (17 scénarii étudiés) a montré un niveau de risque acceptable pour l'ensemble des situations analysées.

METHODES ET MOYENS GENERAUX EN CAS D'ACCIDENT :

Les moyens internes seront :

- extincteur à poudre ABC 6 kg dans la cabine de chaque engin et camion, parfaitement accessible, visible et signalé,
- couverture anti-feu implantée à proximité de l'aire bétonnée.
- présence de plans d'eau, au Nord de la première tranche puis au fur et à mesure des extractions de granulats
- absence de produits chimiques ou inflammables (en dehors des réservoirs des engins)
- consignes incendie affichées sur aire de station des engins cabine, entrée site
- formation et information du personnel

Le centre de secours le plus proche est celui de la commune d'Aire-sur-l'Adour, le délai d'intervention est de 10 minutes. Un employé de traitement de granulat en limite Nord du site est pompier volontaire.

L'ensemble du site est accessible par les moyens de secours.